

## Les lauréats des Trophées Emploi public et Handicap du FIPHFP en Guadeloupe dévoilés

Dans le cadre du Tour de France marquant le 20e anniversaire du FIPHFP, la Guadeloupe a accueilli le jeudi 3 juillet la cérémonie de remise des Trophées Emploi public et Handicap. La cérémonie a mis à l'honneur cinq employeurs publics qui se sont distingués par leurs démarches exemplaires en matière d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ont ainsi été récompensés le Conseil départemental de Guadeloupe, le Parc national de la Guadeloupe, le CHU de la Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et la Direction régionale des douanes.



### Des employeurs publics exemplaires au service d'une fonction publique inclusive

Cette démarche de reconnaissance met en lumière les employeurs publics pionniers qui ont fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap une priorité stratégique de leur politique de ressources humaines. Elle récompense leur engagement concret en faveur d'une fonction publique plus accessible et équitable.

**Ces structures ont démontré qu'une politique d'inclusion réussie repose sur des actions concrètes et mesurables, créant ainsi un véritable effet d'entraînement pour l'ensemble des employeurs publics français.**

## Un engagement reconnu dans plusieurs catégories

Les Trophées Emploi public et Handicap encouragent les bonnes pratiques dans quatre domaines clés :

- **Recrutement/Apprentissage**
- **Maintien dans l'emploi/Parcours professionnel**
- **Accessibilité universelle**
- **Communication, sensibilisation et partenariat**

## Une mobilisation forte des employeurs publics en Guadeloupe

Cette édition a enregistré une forte participation avec près d'une quinzaine de candidatures déposées en Guadeloupe. Les employeurs ont présenté leurs projets lors de sessions orales devant un jury d'experts composé du directeur territorial au handicap du FIPHFP, de représentants des trois versants de la Fonction publique et des partenaires territoriaux spécialisés.

Cette mobilisation témoigne de l'engagement croissant des structures publiques locales pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

## Les trophées Emploi public et Handicap sont un tremplin vers la reconnaissance nationale :

Les lauréats régionaux distingués lors de cette cérémonie auront l'opportunité de concourir au niveau national lors de la grande finale des "**Trophées des Trophées**", qui se tiendra à Paris en **juillet 2026**.

Ils impulsent, en outre, **une dynamique collective pour un service public inclusif**. À travers ces Trophées, le FIPHFP entend promouvoir les initiatives locales les plus exemplaires et inciter d'autres employeurs publics à s'engager dans des démarches d'inclusion ambitieuses. Ce rendez-vous est un marqueur fort de l'engagement de la Fonction publique pour l'égalité des chances et l'accessibilité à l'emploi.

## Les lauréats des Trophées Emploi public et handicap du FIPHFP en Guadeloupe

Le FIPHFP salue avec fierté les lauréats distingués pour leurs actions exemplaires dans les domaines de l'apprentissage et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ces projets innovants, soutenus par des employeurs publics engagés, visent à promouvoir l'inclusion et à créer des opportunités professionnelles pour tous.

Le jury a distingué quatre employeurs publics dans les catégories suivantes :

### Catégorie Recrutement / Apprentissage, insertion en milieu ordinaire

#### **Conseil départemental de Guadeloupe**

Pour l'organisation d'un job dating inclusif axé sur l'apprentissage, conçu comme un outil stratégique d'insertion et de recrutement pérenne au service de l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette initiative transforme l'apprentissage en levier d'inclusion durable, créant des opportunités concrètes de recrutement tout en favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

### Catégorie Maintien dans l'emploi / Parcours professionnel, aménagement et reclassement

#### **Parc national de la Guadeloupe**

Pour ses actions de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des agents en situation de handicap, développées à travers des dispositifs d'aménagement adaptés et l'engagement des équipes. Cette démarche assure un

accompagnement personnalisé des parcours professionnels dans un environnement de travail adapté aux besoins spécifiques des agents.

#### Catégorie Communication, sensibilisation et partenariat

##### **Communauté d'Agglomération Cap Excellence**

Pour le développement d'une politique de communication ciblée et d'actions de sensibilisation au handicap, s'appuyant sur des dispositifs collaboratifs novateurs qui renforcent la culture inclusive au sein de la fonction publique territoriale.

#### Catégorie Accessibilité

##### **CHU de la Guadeloupe**

Pour sa prise en compte de l'accessibilité à l'occasion de son déménagement afin de penser un environnement complètement accessible tant du point de vue opérationnel qu'humain : recensement fin des besoins, vérification de chaque poste, études ergonomiques personnalisées, aménagement de chaque poste avec l'appui d'experts.

#### Catégorie Coup de cœur du public

##### **Direction régionale des douanes**

Lors d'un vote en temps réel, le public présent a désigné son projet favori parmi les candidatures finalistes. Le prix du public a été attribué à la Direction régionale des douanes, particulièrement appréciée pour son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

*« Je suis très fière de remettre les Trophées Emploi public et Handicap pour valoriser ces réussites concrètes et innovantes portées par les employeurs publics dans chaque territoire », a souligné Nadine Montbrun. « Ce Tour de France permet de mesurer concrètement le chemin parcouru depuis la création du FIPHFP, en 2005, et de partager notre ambition stratégique pour les prochaines années. Il ouvre des perspectives ambitieuses pour l'avenir avec un objectif : atteindre puis dépasser un taux d'emploi de 6% dans les 3 versants de la Fonction publique ! »*

Retrouvez prochainement les vidéos des lauréats sur la [chaîne Youtube](#) du FIPHFP.

#### **À propos du FIPHFP - Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

*Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,93 % en 2024, sur le plan national.*

*Le FIPHFP est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.*

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / @fiphfp

#### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

*La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.*

*Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.*

### **À propos de la loi de 2005**

*L'année 2025 s'ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap :*

- *La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l'accessibilité généralisée.*
- *Cette loi est également à l'origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).*

*20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.*

### **Contacts presse**

Marie Tissier - m.tissier@agence-cid.fr -- 06 15 39 59 65

Chloé Méhat - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63